
PROCES VERBAL

De l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

ASSEMBLEE DU 22 MAI 2025

20h00, Salle Couronne, bâtiment communal, Lucens

Présents : voir liste de présence annexée

Excusés :

Mme Nathalie Ischer	Déléguee de la Municipalité d'Hermenches
M. Didier Fiaux	Délégué suppléant de la Municipalité d'Hermenches
M. Elias Traby	Délégué du Conseil de Moudon
Mme Kim Gigon	Déléguee de la Municipalité de Rossenges
Mme Gaëlle Milo	Déléguee du Conseil de Rossenges
M. Eric Roussel	Membre du Comité de direction

Non excusés :

M. Grégoire de Weck	Délégué de la Municipalité de Curtilles
Mme Olga Collados Andrade	Déléguee du Conseil de Lucens
M. David Sudan	Délégué du Conseil de Lucens
M. Serge Demierre	Délégué de la Municipalité de Moudon
Mme Sylviane Rossier	Déléguee de la Municipalité de Villars-le-Comte

A 20h00, **M. Georges-Alexandre Duc, Président**, ouvre la séance. Les membres du Conseil excusés valablement sont nommés.

La secrétaire procède à l'appel. 26 membres sont présents et 10 communes sont représentées. Le quorum étant atteint, M. Duc déclare la séance ouverte.

Ordre du jour :

L'ordre du jour présenté est accepté à l'unanimité :

1. PV de la séance du 5 mars 2025
2. Courrier
3. Assermentation(s)
4. Communications du bureau
5. Communications du Comité de direction
6. Communications du Conseil d'établissement
7. Préavis 03-2025 – Comptes 2024
8. Préavis 04-2025 – Plan de développement de l'accueil parascolaire 2030
9. Préavis 05-2025 – Réponse à la motion Delacrétaz – inventaire terrains et bâtiments scolaires
10. Rapport de gestion 2024
11. Divers et propositions individuelles
12. Dates des prochaines séances

1. PV de la séance du 5 mars 2025

Le PV était accessible sur le site intranet. Il est approuvé par tous les membres.

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2025 est **accepté** à l'unanimité.

2. Courrier

Le bureau n'a pas reçu de courrier.

3. Assermentations

Il n'y a pas d'assermentation.

4. Communications du Bureau

Le bureau n'a pas de communication.

5. Communications du Comité de direction

UAPE : M. Sébastien Jung informe de la situation et des changements qui auront lieu pour les 3 UAPE suite aux inscriptions reçues pour la rentrée 2025.

Pour l'UAPE le Château la situation est plus ou moins stable avec une augmentation notamment pour le midi du lundi qui passe de 36 à 48.

Pour l'UAPE la Barrette, stabilité pour les mardi et jeudi à midi avec 84 places, une légère augmentation des modules de fin de journée 4 et 4b du mardi passant de 60 à 72 places. Légère baisse de 24 à 12 places pour le module 3 des enfantines le jeudi.

Pour l'UAPE la Cabane, la situation est préoccupante. Il y a une très forte demande à chaque module notamment pour les midis et plus particulièrement avec une demande de 63 places (48 actuellement) pour les mardi et jeudi, 42 places (actuellement 36) pour le lundi et 48 places (actuellement 36) pour le vendredi.

L'autorisation d'exploiter l'UAPE la Cabane étant figée à 48 places et afin de répondre à la demande de 63 places, le Codir est à la recherche de locaux et pense au pavillon modulaire installé en automne 2024 dans lequel le rez-de-chaussée est actuellement inoccupé. L'idée est d'accueillir des enfants plus grands ce qui permettrait d'ouvrir un module de 15 au lieu de 12 enfants par éducateur. Ces locaux dans le pavillon modulaire doivent encore être validés par la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) afin d'obtenir la subvention. Dès la rentrée 2026 ce rez-de-chaussée sera occupé par les classes d'école et une solution pour assurer un accueil à 63 places en 2026 devra être trouvée.

L'impact financier pour l'AISMLE pour ces augmentations d'accueil sera de :

- Le Château => EPT 0,16
- La Barrette => EPT 0,05

- La Cabane => EPT +0,70

Cette augmentation de 0,70 EPT sera compensée en partie par la participation des parents et par la subvention de la FAJE de 32%. Un risque de dépassement de budget n'est pas exclu mais avec un impact modéré pour l'AISMLE.

Mme Christine Gonus, déléguée de la commune de Chavannes demande si c'est la raison pour laquelle les parents des enfants qui sont accueillis à la Cabane n'ont pas encore reçu la validation de leur demande de placement. **M. Jung** confirme attendre la validation de la FAJE pour valider les contrats aux parents.

Système informatique : M. Jean-Philippe Steck revient sur le préavis 01-2025 validé par le Conseil intercommunal le 5 mars dernier concernant une demande de crédit d'investissement pour le changement de système informatique des finances de l'AISMLE. Après avoir auditionné tous les fournisseurs qui ont fait des offres, il en est ressorti qu'il n'y a pas assez de gain fonctionnel par rapport au coût à investir. Le Codir a donc décidé de suspendre ce projet pour l'instant et tiendra au courant le Conseil s'il conclut de renoncer définitivement ou pas à ce projet.

6. Communications du Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement n'a pas de communication.

7. Préavis 03-2025 – Comptes 2024

Le Président donne la parole à **M. Cédric Crausaz**, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport.

La discussion est ouverte pour chaque dicastère :

Bilan

M. André Zimmermann, délégué de la commune de Moudon interroge sur l'augmentation du compte 9281.01 affichage numérique.

M. Jean-Philippe Steck répond que les appareils numériques affichés dans les classes ont une durée d'amortissement de 8 ans. Par conséquent le fond de renouvellement est alimenté de 1/8^{ème} de manière à pouvoir renouveler les écrans d'une durée de vie estimée à 8 ans.

Comptes de fonctionnement par classification administrative :

1 Administration générale

2 Finances

3 Bâtiments

5 Instruction publique

7 Affaires sociales

Comptes de fonctionnement par nature :

3 Charges

4 Revenus

Tableau des investissements

Récapitulation décomptes finaux et répartition entre les communes

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 22 mai 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. **d'approuver les comptes 2024 présentant un excédent de charges de CHF 7'044'957.44 à répartir entre les différentes communes;**
2. **d'approuver les comptes 2024 présentant un excédent de charges de CHF 1'088'901.58 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes.**

M. Jean-Philippe Steck remercie le Conseil pour sa confiance et l'acceptation des comptes 2024 et particulièrement la Cogefin pour son rapport et la bonne collaboration avec le Codir.

8. Préavis 04-2025 – Plan de développement de l'accueil parascolaire 2030

Le Président donne la parole à **Mme Nicole Egli-Anthonioz**, rapporteuse de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport et de son amendement.

La discussion est ouverte sur le rapport.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'amendement « *demande un suivi des inscriptions et des listes d'attente dans les différentes structures afin d'ajuster ces prévisions à la demande* » est mis au vote à main levée.

L'amendement est **accepté** par 24 oui, 0 non et 1 abstention.

Le préavis avec les conclusions amendées est mis au vote à main levée.

Le préavis avec les conclusions amendées est **accepté** par 24 oui, 0 non et 1 abstention.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 22 mai 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

prend acte :

- du plan de développement de l'accueil parascolaire 2025-2030 de l'AISMLE à transmettre à l'ARAJ Broye pour le faire suivre à la FAJE

demande :

- un suivi des inscriptions et des listes d'attente dans les différentes structures afin d'ajuster ces prévisions à la demande.

M. Sébastien Jung relève que comme relaté dans son rapport « *la commission de gestion estime qu'il serait adéquat de nommer une commission permanente qui pourra suivre le développement de l'accueil parascolaire* », le Codir est favorable à la création d'une telle commission. Il demande à l'assemblée d'y réfléchir pour le prochain Conseil de septembre afin d'avoir des membres prêts à faire partie de cette commission.

Le Président informe qu'un courrier sera certainement envoyé à chaque commune de la part du bureau ou du secrétariat AISMLE pour la recherche de membres pour cette commission tout en respectant la parité entre les grandes et petites communes.

9. Préavis 05-2025 – Réponse à la motion de Mme Marie-José Delacrétaz du 21 septembre 2023 – Inventaire terrains et bâtiments scolaires

Le Président donne la parole à **M. Patrick Gavillet**, rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le préavis est mis au vote à main levée.

Le préavis est **accepté** à l'unanimité.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 22 mai 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

accepte :

- de prendre acte du rapport du Comité de direction, préparé par le bureau technique de la commune de Moudon et le bureau technique AISTBV à Lucens, en réponse à la motion déposée par Mme Marie-José Delacrétaz en date du 21 septembre 2023.

10. Rapport de gestion 2024

Selon l'article 125b de la loi sur les communes, le rapport de gestion doit être mis au vote.

La discussion est ouverte concernant ce rapport de gestion en le passant en revue titre par titre :

Organisation

Finances pour la part scolaire

Bâtiments

Etablissements scolaires

Activités extrascolaires

Transports

Enseignement spécialisé

Accueil parascolaire

Finances pour la part parascolaire

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

Le rapport de gestion 2024 est mis au vote à main levée.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 22 mai 2025,
- vu le rapport du Comité de direction,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

approuve le rapport de gestion 2024 à l'unanimité.

11. Divers et propositions individuelles

M. Christine Gonus, déléguée de la commune de Chavannes revient sur les problèmes de transports (retards) et demande si l'AISMLE bénéficie de rabais pour compenser ces manquements de la part des entreprises de transports.

M. Vincent Bessard répond que chaque problème est signalé auprès de l'entreprise de transports mais qu'il n'y a pas de réduction pour l'AISMLE car ce sont des abonnements.

La parole n'est plus demandée.

12. Prochaines séances

Le prochain Conseil intercommunal concernant le budget 2026 est fixé au 25 septembre 2025.

La date retenue pour les séances de commission(s) est le 3 septembre 2025.

Monsieur le Président souhaite une bonne fin de soirée et une bonne rentrée aux personnes présentes. Il lève la séance à 20h51.

Ainsi fait à Lucens, le 22 mai 2025

Georges-Alexandre Duc
Président

Anne-Marie Paccaud
Secrétaire